

an	AL					a/a
Datum	11.2.					
Visa	L					
EPD		11.2.74		17		
Ref.	s. C. 41. 133.0.					

J 11. Feb. 74 15

HD  
 ↓ GF  
 Qa

HN/th

11. Februar 1974

DRINGLICH

Direktor Appli: Am 13.2. informiert  
 1. Diplomatide und Konsularide Schutz  
 würde automatisch spielen  
 2. Fraglich wäre, ob wir damit durchdränge  
 Affäre, könnten sich auf UNO-Boykott  
 beziehen.

Notiz an den Wirtschafts- und Finanzdienst

HN

Wir wären Ihnen dankbar, wenn Sie baldmöglichst abklären könnten

1. ob solche Goldtransporte regelmässig durchgeführt werden;
2. wer sie in Auftrag gibt und welchem Zweck sie dienen.

Wir müssen diese Woche der Swissair antworten, ob wir bei Eintreten des befürchteten "Zwischenfalls" den konsularischen Schutz voll spielen lassen können.

Vor allem interessieren uns natürlich Präzisionen über die jetzt in Aussicht genommene Transaktion.

Politische Direktion  
 i. V.

*A. Hohl*

(Hohl)

Division politique II  
 grandes

Les 3 banques suisses constituent un "pool" pour leurs achats d'or en Afrique du Sud. Ce "pool" est dirigé par l'Union de Banques Suisses. M. Strebel, Directeur général adjoint, l'homme compétent en la matière, nous donne les renseignements suivants:

- 1) les transports se font en moyenne une fois par mois (l'échelonnement est tantôt de 3, tantôt de 5 semaines);
- 2) les ordres d'achat émanent des 3 banques. Ils sont groupés à l'intérieur du "pool". L'or devient la propriété individuelle des banques dès le moment où on ait pris livraison en leur nom en Afrique du Sud. A l'arrivée en Suisse, chaque banque reçoit la quantité commandée. L'or reste leur propriété jusqu'au moment où il est cédé à des acheteurs suisses ou étrangers.

12 février 1974

Service économique et financier  
 P.O.

*Roche* (Rochat)

